L’attestation sur l’honneur par le comptable ou le conseiller fiscal d’un candidat doit

* Être rédigée sur le papier à en-tête du comptable/conseiller fiscal
* Comprendre le numéro d’enregistrement IPCF, IEC, et/ou IRE
* Spécifier le dépassement des seuils d’éligibilité de 3 ans x 100.000 mots traduits ou 50 jours interprétés, ainsi que, pour chaque langue source/de retour, le dépassement du seuil d’éligibilité de 30.000 mots ou 15 jours par an.
* Être signée par une personne habilitée du cabinet comptable

**Attestation sur l’honneur**de la pratique professionnelle en vue de l’adhésion à la CBTI

Par la présente, le soussigné,

**Richard Fiduciaire**, représentant valablement la

srl **FISCA-FISSA**, 100, rue de la Comptabilité à 1000 Bruxelles,

n° d’enregistrement IPCF (ITAA) 9999999

atteste qu’au vu des pièces comptables lui-soumises, il apparaît que

madame **Jeanne Bonneau**, (gérante de la srl Traduc, avec siège au)

100, rue de la Traduction à 1000 Bruxelles,

N° TVA BE-0999.999.999

a personnellement travaillé en tant que **traductrice** entre 2017 et 2019, années pendant lesquelles elle a traduit plus de 100.000 mots par an vers le français. J’atteste en outre qu’elle a traduit, pour chacune de ces années, plus de 30.000 mots au départ de chacune de ses langues source, à savoir respectivement le néerlandais, l’anglais et l’espagnol.

---oOo---

a personnellement travaillé en tant qu’**interprète** entre 2017 et 2019, années pendant lesquelles elle a interprété plus de 50 jours par an vers le français. J’atteste en outre qu’elle a travaillé, pour chacune de ces années, plus de 15 jours vers l’anglais comme **langue de retour** et plus de 15 jours respectivement au départ de l’anglais, du néerlandais et de l’espagnol comme langues passives.

Fait à Bruxelles, le 1 janvier 2020  
  
 signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »  
 Pour FISCA-FISSA, Richard Fiduciaire, cachet.